

JUIN 1943

3/7/43
No 353

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
PUBLICATION MENSUELLE

Ce Secrétariat permanent d'Éducation

L'histoire d'un demi-siècle
de manoeuvres centralisatrices

Métamorphoses et camouflage suspects

PAR

le Rév. Frère Léopold, C. S. C., M. A.
Université Saint-Joseph, N.-B.



Prix: 15 sous

ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE
MONTREAL

Direction:

SECRÉTARIAT DE L'É. S. P.
1961, rue Rachel Est

Administration:

L'ACTION PAROISSIALE
4260, rue de Bordeaux

1943

TOUS DROITS RÉSERVÉS

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

(Abonnements \$1.50 par an)

- 1a. *L'Ecole Sociale Populaire.*
2. *L'Organisation ouvrière dans la province de Québec* (2^e édition, 1913) . Arthur Saint-Pierre
15. *L'Encyclique « Rerum novarum »* S. S. Léon XIII
- 18-19. — *Contre l'alcool* Dr Joseph Gauvreau
- 20-21. *Un catholique social: Frédéric Ozanam* Abbé Gouin, P. S. S.
30. *L'Utopie socialiste — I* XXX
33. *Les Ecoles maternelles* . R. P. Daly, C. S. S. R.
40. *Les Syndicats socialistes et neutres.* R. P. Trudeau, O. P.
46. *A propos d'immunités* . R. P. Gonthier, O. P.
51. *Les Avantages de l'agriculture.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
- 53-54. *Le Règne social du Sacré Cœur.* Abbé Gouin, P. S. S.
55. *Le Comptoir coopératif* Anatole Vanier
59. *Le Clergé et les œuvres sociales.* R. P. Archambault, S. J.
- 62-63-64. *Vers les terres neuves.* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
76. *Nos errements agricoles.* R. P. Edgar Colclough, S. J.
86. *Le Problème social et sa solution.* Abbé Edmour Hébert
87. *Les Semaines sociales.* E. S. P
- 88-89. *De l'Internationalisme au Nationalisme.* Alfred Charpentier
91. *L'Action sociale.* Antonio Perrault
- 92-93. *La Grève et l'enseignement catholique.* R. P. Villeneuve, O. M. I.
94. *Programme d'action sociale.* Edouard Montpetit
96. *L'Organisation professionnelle.* Mgr L.-A. Pâquet
97. *Syndicats patronaux* Abbé Emile Cloutier
100. *Le Salaire.* Abbé Edmour Hébert
102. *La Question des chemins de fer* XXX
103. *Les Caisse Desjardins: œuvre sociale.* Wilfrid Guérin
105. *L'Organisation ouvrière catholique au Canada.* E. S. P.
106. *Réformes scolaires.* E. S. P.
107. *Le Travail du dimanche dans notre industrie.* Mgr Eugène Lapointe
108. *La Gaspésie* J. W.
110. *La Société catholique de Protection.* E. S. P.
111. *Le Problème des narcotiques au Canada* Olivier Carignan
112. *Le Charbon au Canada* . Paul Chartier, S. J.
- 113-114. *Le Nord qui s'ouvre* R. P. Alexandre Dugré, S. J.
115. *Les Trois Étapes de la question ouvrière.* Abbé Edmour Hébert
- 116-117. *Dans les chantiers* R. P. J.-A. Desjardins, S. J.
118. *La Mortalité infantile* . Dr Joseph Gauvreau
- 120-121. *Le Chômage* Gérard Tremblay
122. *L'Eucharistie et la question sociale.* R. P. Léo Boisjenu, S. S. S.
124. *Le Patriotisme* S. G. Mgr Lafèche
125. *L'Apprentissage* E. S. P.
- 126-127. *Notre problème agricole.* . Charles Gagne
128. *Les Forces hydrauliques.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
129. *L'Art ménager* Abbé Arm. Beauregard
130. *Le Domaine rural canadien.* Georges Bouchard
131. *Les Paysans de France.* Georges Bouchard
132. *La Jeune Fille et les œuvres de charité* R. P. Adélar Dugré, S. J.
- 133-134. *Pour et contre le tabac.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
135. *Vers l'émancipation économique.* G.-E. Marquis
- 136-137. *Le Travail de nuit dans les boulangeries.* XXX
138. *Expansion industrielle dans le Québec.* G.-E. Marquis
139. *Le Logement et la santé.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
142. *L'Éducation de la Justice.* R. P. Louis Lalande, S. J.
143. *Abolitionnisme ou Réglementation.* R. P. J. Salamans, S. J.
144. *L'Actionnariat syndical.* Max. Turmann
- 145-146. *Le Conseil national d'Éducation.* C.-J. Magnan
147. *Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui.* R. P. Maurice H.-Beaulieu, S. J.
148. *Éclaireurs canadiens-français.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
- 149-150. *La Pulpe et le Papier.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
151. *L'Atelier syndical fermé* . Alfred Charpentier
155. *L'Effort économique de notre race.* Rodolphe Laplante
- 156-157. *La Forêt canadienne.* R. P. Pierre Fontanel, S. J.
158. *Le Caractère de l'adolescent* R. P. Paul-Emile Farley, C. S. V.
- 159-160. *Les Allocations familiales.* R. P. Léon Lebel, S. J.
161. *L'Association professionnelle.* Abbé Maxime Fortin
162. *Fédération des Œuvres d'hygiène infantile.* XXX
163. *La Réforme du calendrier* . J.-H. Richardson
164. *Les Petites Industries féminines à la campagne* Georges Bouchard

HN
31
E37
V.353
1943

SOMMAIRE

INTRODUCTION — De quoi s'agit-il? 2

PREMIÈRE ÉTAPE — 1898-1917

LE PROJET HARPER

Patronage de la « Dominion Educational Association »

1. Ouverture: 1898 (Halifax)..... 5
2. Mémoire de 1899 à sir Wilfrid Laurier..... 5
3. Camouflage de 1901 et de 1903 (Ottawa)..... 7
4. Convention de la D. E. A. de 1917 (Ottawa)..... 8

DEUXIÈME ÉTAPE — 1919-1926

LE PROJET NEY

Patronage du « National Council of Education »

1. Le grand gala de Winnipeg (1919)..... 9
2. Manœuvres de 1920 (Parlement)..... 11
3. Nouvelles manigances du major Ney..... 12
4. Les manœuvres de 1922..... 15
 - a) Propos indiscrets de l'*Education Review* de Moncton.. 15
 - b) Magistrale panne à Toronto..... 17
 - c) La major Ney chez les Rotariens de Québec..... 19
5. L'internationale conférence de Toronto (1923)..... 22
6. La *Canadian Teachers' Federation* épaulé (1924)..... 24
7. Le *National Council of Education* à Montréal (1926) 25

TROISIÈME ÉTAPE — 1942 ET DEPUIS

1. Le prétexte..... 27
 2. Les amorces..... 27
 3. Le déclenchement..... 28
 4. L'affaire est lancée..... 28
- CONCLUSION..... 31

Ce Secrétariat permanent d'éducation

par le Rév. Frère LÉOPOLD, C. S. C., M. A.

De quoi s'agit-il ?

Au lendemain des assises de Victoria, la Presse canadienne du 17 septembre 1942 a annoncé que la *Canada-Newfoundland Association* y a décidé de fonder un Secrétariat permanent d'Éducation à Ottawa. Depuis lors, l'on s'évertue à faire croire à tout le monde qu'il ne s'agit pas d'un bureau *fédéral*, mais simplement d'un organisme *interprovincial*, respectueux de l'autonomie provinciale.

Sans vouloir mettre en doute la bonne foi des promoteurs de ce nouvel organisme, il semble permis de constater la nature compromettante de ses antécédents. Pour ne citer que les principales métamorphoses du projet initial :

- 1898: Bureau fédéral *sur le modèle de celui de Washington*;
- 1899: Sous-département d'Instruction publique: « *exposant* » du *pays en vue de l'École nationale*;
- 1901: Bureau national « *uniformisateur* » de l'Instruction publique;
- 1917: Bureau fédéral *pour aider à l'éducation au Canada*;
- 1919: Bureau fédéral-national *pour déraciner préjugés*;
- 1920: Bureau fédéral *pour tout unifier*;
- 1922: Bureau canadien *personnifiant l'idéal canadien*;
- 1923: Bureau interprovincial *pour direction unique*;
- 1924: Bureau fédéral *pour centraliser l'éducation au Canada*

... dont résulte inopinément, en 1942, un organisme *interprovincial*, dit *Secrétariat permanent d'Éducation*, pour coordonner les efforts des provinces.

N'aurions-nous pas affaire à un rare caméléon !

Est-il vrai que l'autonomie provinciale soit sauve ?

Comme s'il en était autrement, en décembre 1942, le *Forum of New Brunswick Education* a jugé opportun de consacrer son éditorial aux *droits inviolables* des provinces en matière d'éducation. Deux mois plus tôt, cette même revue affirmait pourtant que l'honorable C. H. Blakeney, ministre de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, l'un des délégués des Maritimes à Victoria, s'y était irréductiblement opposé au contrôle fédéral. Sa clairvoyante et ferme attitude aurait grandement contribué à faire exclure du projet discuté toute clause attentant à l'autonomie provinciale.

Québec aussi manifeste des signes d'inquiétude. Le 13 novembre 1942, un sous-comité du Conseil de l'Instruction publique — chargé de préparer, pour le Comité fédéral de Reconstruction et à la demande de l'Association d'Éducation du Canada, un rapport sur les besoins de la province en matière d'éducation — a adopté la significative résolution suivante (*Culture*, décembre 1942, p. 500):

Après longues délibérations, votre sous-comité exprime l'avis qu'il importe d'affirmer en termes bien précis que Québec n'entend céder aucun de ses droits en matière d'éducation, quels que soient les subsides que le gouvernement central soit disposé à consentir aux provinces.

Ces réserves, ces précautions de Frédéricton et de Québec doivent être fondées!

En fait, dès 1923, à défaut d'avoir pu faire accepter son projet de Bureau *fédéral* d'Éducation, le major F.-J. Ney proposa de l'appeler tout bonnement bureau *interprovincial*. Subterfuge inutile! Sous ce déguisement suspect, les gens perspicaces reconnurent l'initial projet du bureau fédéral préconisé dès 1898 par le Dr J.-M. Harper et patronné par la *Dominion Educational Association* jusqu'en 1919.

Pour ce qui en est du camouflage de 1942, voici quelques détails édifiants. Au mois d'août, la *Canadian Teachers' Federation* siégeait à Toronto. Sous l'en-tête *Bureau of Education*, voici ce que M. C. Crutchfield, secrétaire de la Fédération et incidemment directeur de la *Canada-Newfoundland Association*, nous révèle dans son rapport publié dans l'*Educational Review* de Moncton, octobre 1942, à la page 13:

The Canadian Council of Education is urging that such a Bureau (tel celui de Washington) be established at Ottawa... The agenda of the next Convention of the Canada-Newfoundland Association to be held in Victoria during the month of September

has the establishment of this Bureau as one of its principal topics... Since we have been agitating for such a Bureau for several years, it is only logical that we should continue to give this movement our support.

Ainsi donc, en août 1942, les trois associations ci-haut mentionnées rêvaient de tout autre chose que d'un simple secrétariat *interprovincial* !

Et la campagne centralisatrice se poursuit en sourdine.

Pour ne citer que trois faits récents :

Fin avril, à Saint-Jean (N.-B.), pour inciter les instituteurs de cette province à faire cause commune avec la *Canadian Teachers' Federation* en vue de réaliser une forte (*Dominion-wide*) organisation scolaire, M. C.-N. Crutchfield exalte les *achievements* de son Association. Notamment, ses « efforts pour l'établissement d'un bureau d'Éducation pour le Canada ».

Dans sa revue hebdomadaire de *la Semaine politique* du 17 avril dernier, M. André Laurendeau signalait l'étrange suggestion récemment faite par un groupe d'instituteurs de l'Ontario, partisans avoués de la centralisation scolaire, de supprimer les écoles confessionnelles dans notre pays. Le 24 avril, il revient sur le même sujet avec insistance.

Deux témoignages dans le même sens, dit-il, viennent d'être donnés, enrobés dans des formules très prudentes, mais qui aboutissent logiquement à centraliser l'éducation. M. Joseph McCulley, directeur du collège Pickering, « recommande comme premier pas un bureau fédéral d'éducation ». Par ailleurs, un comité d'enquête de la *Canada and Newfoundland Association*, dont le rapport est publié par le principal de l'Université McGill, M. Cyril James, recommande d'excellentes mesures en vue d'améliorer l'éducation canadienne, mais laisse entendre — tout en réaffirmant le principe de l'autonomie provinciale — que les provinces ne sauraient accomplir équitablement ces réformes.

Canadiens français, conclut-il très opportunément, soyez sur vos gardes ! Tout se passe comme si les centralisateurs, obéissant à un plan préconçu, voulaient envahir subrepticement l'école et enlever aux provinces la prérogative la plus chère et la plus essentielle : l'éducation. Alerte ! Canadiens français et catholiques. Si l'on vous dépouille jamais de l'école, on ne vous lèse plus seulement dans nos biens, c'est à notre âme que l'on s'attaque. Craignons les méthodes sinieuses et dangereuses des centralisateurs !

Que penser de ce Secrétariat fédéral d'éducation ?

Pour le bénéfice du lecteur que la vérité ne gêne pas, les pages suivantes élucident, dans l'ordre chronologique de ses étranges métamorphoses, l'histoire de ce nouveau-né.

Le projet Harper

Patronage de la « Dominion Educational Association »

1. OUVERTURE: 1898¹

Sous le régime constitutionnel, la première offensive de centralisation scolaire date de 1898. La *Dominion Educational Association* (D. E. A.) tenait cette année-là sa troisième convention, à Halifax. A cette occasion, le Dr J.-M. Harper, inspecteur des High Schools de la province de Québec, proposa l'établissement, par le Parlement d'Ottawa, d'un *Central advisory sub-Department of Education*.

L'idée était lancée!

2. LE MÉMOIRE DE 1899

En octobre 1899, le Dr Harper soumet son plan à la Convention des instituteurs protestants de la province de Québec. Déplorant que la Constitution du Canada ne soit qu'un *petty commonwealth of provinces*, « sans lien solide pour les unir, sans esprit d'union pour former une véritable nation, par conséquent sans esprit national, il ne voit d'autre remède à tel pénible état de choses, que l'*École nationale*. Dût-on faire une révolution pour l'implanter² »!

« La Constitution que nous a donnée l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, prétend-il, contient en elle-même les éléments nécessaires à la formation de la nation, mais ces éléments ne contiennent pas de base sur laquelle on peut fonder une école nationale. Celle-ci ne peut être que le résultat d'une révo-

1. Dès 1789, sous l'union législative, un Comité nommé par lord Dorchester suggéra la formation d'un Bureau d'Éducation central, en vue d'unifier le Canada. Cet office central, proposait-on, devrait être composé d'hommes *sans préjugés*, protestants et catholiques. Commentant cette clause dans l'*Instruction publique au Canada*, Chauveau exprime l'avis que « cela ne fait qu'accroître la difficulté au lieu de la résoudre ». Mgr Hubert est du même avis: « Dans le langage moderne, dit-il, un homme *sans préjugés* est un homme opposé à tout principe de religion. » (Cf. *Le Canada français*, août 1923, p. 339.)

2. *Éducation et Constitution*, Boucher de la Bruère.

lution¹. » Et comme il prévoit qu'une révolution peut se faire attendre, il se contenterait temporairement d'un conseil *consultatif central* qui, « sans avoir aucune fonction administrative directe, constituerait à Ottawa ce que l'on appelle en mathématiques *l'exposant* du pays ».

« Précisément ce dont nous ne voulons pas », lui réplique l'honorable P. Boucher de la Bruère dans son excellente brochure intitulée *Éducation et Constitution*. Il y a lieu d'en citer quelques passages de piquante actualité :

Nous ne sommes pas les seuls, j'ose le croire, à refuser de recevoir d'un commissaire fédéral les opinions qu'il lui plairait d'exprimer et les remontrances qu'il pourrait s'arroger le droit de faire sur la manière d'agir des gouvernements provinciaux... En vertu de quel droit le Parlement d'Ottawa adopterait-il une loi pour lui permettre d'établir ce que le Dr Harper appelle *a central advisory sub-department*? Quel pouvoir aurait le gouvernement fédéral de nommer un commissaire d'éducation qui agirait à la fois et comme statisticien et comme conseiller général de la nation dans les questions qui regardent l'Instruction publique? Suivant l'opinion de jurisconsultes éminents, ce serait là une violation de l'esprit et de la lettre de la Constitution, et un empiétement sur l'autonomie des provinces.

Le peuple canadien a encore présentes à l'esprit les très graves difficultés scolaires du Manitoba. Si, malgré l'Acte de l'Amérique du Nord; si, malgré la décision du plus haut tribunal de l'empire, qui reconnaît au pouvoir central le pouvoir d'intervenir pour faire rendre justice à la minorité, le gouvernement manitobain a refusé de se soumettre, comment peut-on croire que le conseil exécutif du Dominion réussirait à organiser, en de convenables conditions d'efficacité, un département central d'éducation, quand dans la Constitution rien n'indique qu'il ait même le droit de l'établir?

Indiscutable argumentation, semble-t-il. Ces objections eussent dû convaincre la D. E. A. d'enterrer le projet Harper. Il n'en fut rien. Un mémoire fut présenté à sir Wilfrid Laurier et à son cabinet. L'on y argumente du fait que les États-Unis ont leur bureau central d'éducation depuis une vingtaine d'années. Et comme si tel bureau devait être établi au Canada pour ne rien faire, les « nationalisants » de ce temps-là — comme ceux de nos jours — prétendent que telle innovation n'empiétera nullement sur l'autonomie provinciale.

Assez canadien pour savoir que le Canada n'est pas le *melting pot* américain mais un État bi-ethnique et bilingue, Laurier ne marcha pas.

1. *Éducation et Constitution* (1904), Boucher de la Bruère.

3. CAMOUFLAGE DE 1901

NOUVELLE FORMULE: BUREAU NATIONAL D'INSTRUCTION PUBLIQUE

Les délégués de Québec déjouent la ruse

La D. E. A. tient cette année-là sa quatrième conférence, à Ottawa. L'on revient à la charge avec une nouvelle formule. Il s'agit cette fois-ci d'un « Bureau national d'instruction publique ».

Par bonheur, la province de Québec était officiellement représentée à cette conférence par l'honorable Boucher de la Bruère, surintendant de l'Instruction publique. Il sut dire au Dr Harper et à ses partisans que leur proposition d'un Bureau fédéral d'éducation « combattait les idées de la majorité du Québec, froissait les sentiments des catholiques, qui tiennent à contrôler leurs propres écoles et ne désirent nullement, en matière d'éducation, l'immixtion du pouvoir fédéral, en dehors des limites tracées par la Constitution du pays ¹ ».

L'opposition de M. de la Bruère reflétait les vues du Conseil de l'Instruction publique de la province de Québec. En fait foi cette résolution adoptée à l'unanimité par ce conseil, en mai 1899, sur la proposition du juge F. Langelier, secondée par Mgr Laflamme:

Que ce Comité, après avoir pris communication du mémoire que l'Association d'Éducation du Dominion désire présenter au premier ministre du Canada pour lui demander la création d'un département d'éducation sous le contrôle du pouvoir fédéral, est d'avis que la création d'un tel département n'est ni constitutionnelle, ni désirable ².

De nouveau paralysés par l'attitude tranchée et courageuse des délégués de langue française, les partisans de la centralisation scolaire continueront d'en rêver... en revisant leur stratégie.

Dès 1903, l'on tente de se consoler de l'échec subi en 1901. La *Dominion Educational Association* siégeant à Ottawa, le principal de l'Université McGill, M. Robbins, se rend dans la

1. Minutes de la D. E. A., 1901.

2. *L'Enseignement primaire*, 1901-1902, p. 82.

capitale pour proposer « la création d'un Conseil spécial chargé de reviser les diplômes accordés par les écoles normales et les bureaux d'examineurs des différentes provinces. Le but de cette revision était de permettre aux diplômés d'obtenir un certificat ou brevet de capacité qui leur donnerait le droit d'enseigner dans toutes les parties du Canada ».

Si l'on avait donné dans le piège Robbins, le Bureau fédéral suggéré par M. Harper se fût trouvé automatiquement établi. L'uniformité des brevets aurait amené celle des programmes d'examens et nécessairement l'uniformité d'enseignement dans tout le Canada. Autant dire le sabotage du régime scolaire de la province de Québec, régime français et catholique pour les neuf dixièmes de sa population. Du même coup, les minorités françaises des autres provinces eussent perdu tout espoir d'obtenir un jour leurs écoles confessionnelles.

4. CONVENTION DE 1917

NOTRE VIGILANCE FAIT DE NOUVEAU ÉCHOUER LE PROJET

Le 31 janvier 1917, la *Dominion Educational Association* tient sa neuvième convention, à Ottawa. Le projet de Bureau fédéral d'Éducation est ramené sur le tapis par le Dr MacKay, surintendant de l'éducation en Nouvelle-Écosse. Il est fortement appuyé par M. G.-E. White, d'Ottawa, qui affirme que « the time has now come when we can well make a further movement towards having such an office to help education over the whole country ¹ ».

Mais comme on n'avait pas encore trouvé le moyen d'escamoter la représentation française à ces assises éducationnelles, il s'y trouva quelqu'un pour déjouer encore une fois les plans de nos amis. S'appuyant sur l'article 93 de l'Acte de la Confédération, l'honorable Cyrille Delâge, nouveau surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, s'oppose catégoriquement à tel inconstitutionnel projet. « The reasons given against the Bureau still existing and being still the same — conclut-il en citant la décision adoptée en 1899 par le Comité de l'Instruction publique de Québec — I do not see any reason for concurring in its creation ². »

Troisième panne!

1. *Dominion Educational Association—Proceedings*, 1917, p. 50.

2. *Ibid.*, p. 57.

Le projet Ney

Patronage du « National Council of Education »

Une étape mouvementée à souhait! Et comble de l'inédit, c'est un militaire, fraîchement débarqué sur nos rives, qui va mener le bal.

1. 1919: LE GRAND GALA DE WINNIPEG

LA VIGILANCE DU QUÉBEC SE MAINTIENT

Au major F.-J. Ney devait revenir l'organisation de la *all out* offensive d'octobre 1919. Il avait vécu au Canada de 1910 à 1919. Dès son retour de la Grande Guerre, en 1919, — Dieu sait en vertu de quel mandat! — il entreprit d'organiser la Conférence Nationale d'Éducation tenue avec éclat à Winnipeg les 20, 21 et 22 octobre 1919.

La province de Québec y délégua son surintendant de l'Instruction publique, l'honorable Cyrille Delâge, accompagné des deux secrétaires du département: MM. J.-N. Miller et G.-W. Parmelee. Même le clergé, et pourquoi pas! était représenté par le R. P. McMahan, S. J., supérieur du collège de Régina. A eux quatre, mais de justesse, ces délégués déjouèrent l'habile stratège Ney.

Au crédit du Dr Parmelee, il faut dire que sa clairvoyante intervention sauva la situation. La majorité de l'assemblée s'étant déclarée favorable à l'adoption d'un Bureau fédéral, il proposa l'amendement suivant:

If you pass that resolution, you are asking for a Bureau of Education which shall become the supervisor, the critic of the most minute regulations and laws that any province in this Dominion can possibly make. If it does not do that, it is a useless creation. I very strongly protest against the resolution itself, and if it is in order for me to do so, I move that this resolution be laid on the table to be considered three years from now¹.

Venant du représentant de l'élément anglais protestant du Québec, ce magistrat *uppercut* sonnait le glas, du moins pour 1919, de l'école dite *nationale*. Et M. Delâge d'appuyer l'amendement Parmelee en termes non moins énergiques:

1. *Report of the Proceedings, National Conference*, p. 119.

En ma qualité de surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, je vous demande, Monsieur le Président, d'enregistrer mon opposition et mon protêt contre la résolution demandant l'établissement d'un Bureau fédéral d'éducation, parce que je considère que la création d'un tel bureau serait inconstitutionnelle (c'est nous qui soulignons) *contre l'esprit et la lettre de la section 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord*, laquelle section accorde des droits exclusifs aux provinces pour tout ce qui se rapporte à l'éducation... Enfin, cette mesure n'est pas désirable, parce que l'établissement d'un tel Bureau conduirait à la violation de la Constitution de notre pays et serait un empiétement sur l'autonomie des provinces en matière d'éducation. En agissant comme je le fais, je suis convaincu de servir les vrais intérêts de ma province et du Canada tout entier ¹.

Dommage qu'il ne se soit trouvé personne pour tenir ce langage à Victoria en septembre dernier!

LA « GAZETTE » CONTRE UN TEL PROJET

Ce n'est pas d'hier que des partisans de l'unification nationale rêvent de faire oublier ou abroger la clause de la Constitution réservant aux provinces le droit de légiférer en matière scolaire. Dès 1919, en plein sénat, le sénateur Rufus Pope y allait à grand train comme suit: « Je crois que la plus grande sottise commise dans l'Acte de la Confédération, sottise qui a causé le plus grand tort à notre peuple, ce fut la reconnaissance du droit des minorités, qu'elles fussent d'une race ou d'une autre ². »

Ce brave sénateur eût pu se dispenser d'essayer de déguiser sa pensée intime en précisant: « qu'elles fussent d'une race ou d'une autre ». Il proposait un système d'écoles nationales, en définitive anglicisantes, protestantes, neutres, les *public schools*.

A cette insolence, la *Gazette* de Montréal répond en citant l'acte constitutionnel en cause. Puis elle a le bon sens d'ajouter: « Voilà le pacte, l'essence même du contrat sur lequel est basée la Constitution, sans lequel il n'y aurait pas eu de Dominion en 1867... Pourquoi nos hommes publics s'occuperaient-ils du sujet, puisqu'il ne les regarde pas? Nous croyons que ce mouvement est absolument inopportun dans les circonstances et que, futile dans son objet, il ne peut avoir d'autres résultats que d'accroître la méfiance entre les Canadiens français du Québec et la majorité anglaise des autres provinces ³. »

1. *L'Enseignement primaire*, décembre 1922, p. 247.

2. *Relations*, novembre 1942, p. 285.

3. *Ibid.*

2. LES MANŒUVRES DE 1920

LE PROJET EST SOUMIS AU PARLEMENT

L'honorable Ernest Lapointe bloque la proposition Edwards

Le 18 avril 1920, le projet d'un Bureau fédéral est soumis au Parlement par le député de Frontenac, M. Edwards. « *De l'avis de la Chambre, propose-t-il, il serait bon de créer un Bureau fédéral d'Éducation, pour aider aux provinces, unifier les systèmes et rendre possible l'enseignement à tous les enfants du pays d'un même idéal, d'un même patriotisme*¹. » Rien que ça!

En renchérissant à ce point sur l'utopique projet Harper, le bon député Edwards prouve qu'il ignore les premiers principes d'éducation. Moins ignorant, il n'eût pas osé proposer d'unifier même les systèmes. Prétendre éduquer des peuples dissemblables par des procédés identiques, c'est méconnaître que l'éducation doit d'abord tenir compte du sujet éduicable. Or, en ce pays biethnique, un système uniforme d'éducation ne sera réalisable que le jour où Anglais et Français auraient un tempérament commun, identique. Ce qui est hors de question, parce que biologiquement impossible.

Quant à l'idéal et au patriotisme *unique* que M. Edwards suggère d'imposer à tous les Canadiens, il eût été bien en peine de les formuler. Ne sommes-nous pas encore à la recherche de *la formule*? Cela évolue tellement avec la politique! Il serait pourtant si facile de s'en tenir au pacte fédératif, qui consacre les particularismes des deux races, en même temps qu'il garantit à chacune le droit non seulement de survivre mais de se développer dans le sens de ses innéités et de ses aspirations propres. Toute tentative d'unification en marge de ce plan équivaut au sabotage de la Constitution canadienne.

Pour empêcher le vote sur cette ridicule motion Edwards, il suffit à l'honorable Ernest Lapointe de faire remarquer à la Chambre que « l'établissement d'un Bureau fédéral d'Éducation serait un empiétement aussi marqué sur les droits scolaires des provinces que si, par exemple, Londres s'arrogeait juridiction sur tous les Parlements des Dominions² ».

1. *Relations*, novembre 1942, p. 285.

2. *Ibid.*

3. NOUVELLES MANIGANCES DU MAJOR NEY

Grâce à la vigilance du Canada français, les manœuvres centralisatrices de 1898, de 1901, de 1917 et de 1919 avaient pitoyablement avorté.

Cette dernière date marque l'entrée en scène du major F.-J. Ney, promoteur de la pompeuse Conférence de Winnipeg et père du *National Council of Education*, issu de ces assises de 1919. A quelles fins ce militaire, improvisé éducateur, voulut-il organiser ce Conseil national d'Éducation? Il va s'en ouvrir à ses amis de Montréal.

BUT DU CONSEIL NATIONAL D'ÉDUCATION

Le major F.-J. Ney, lisons-nous dans la *Gazette* du 16 juillet 1920, a présenté hier, au lunch hebdomadaire du Kiwanis Club, un fort plaidoyer en faveur d'un système national d'éducation... Parlant au nom du *National Council of Education*, il dit avoir organisé ce Conseil *dans l'espoir de faire éventuellement adopter* (c'est nous qui soulignons) un système d'instruction publique qui déracinera les préjugés existants entre l'Est et l'Ouest et conduira à l'unité nationale.

Voilà le chat sorti du sac! M. Ney a la phobie des préjugés. Que ne précise-t-il! Les préjugés, pour lui, ne seraient-ce pas les différences de race et de religion? La lubie de prétendre opportune ou possible l'abolition de ces différences est commune à tous les partisans de l'école dite *nationale*. Dès 1899, le Dr Harper, inspecteur des High Schools protestants du Québec, en voulait au *petty commonwealth of provinces*. Héritier des doctrines de MM. Harper et Ney, M. Crutchfield s'en prend de nos jours au *provincial outlook*.

Aux Harper, aux Ney et aux Crutchfield de tous les temps, *Relations* de novembre 1942 rétorque que « nous apprenons à nos petits Canadiens à regarder tout le Canada comme leur, avec des droits égaux pour eux partout. Malheureusement, beaucoup de nos concitoyens nous refusent ces droits en dehors du Québec. C'est eux qui ont le *provincial outlook* »!

Ainsi, à peine arrivé d'Europe, ce secrétaire de l'*Oversea Educational Alliance* s'autorise de ce titre pour venir dicter aux Canadiens ce que doit être leur éducation. S'étant heurté à l'opposition des délégués du Québec, qui paralysèrent la Conférence de Winnipeg, il vient exhorter le Kiwanis Club de Montréal et autres institutions similaires de la province récalcitrante à l'aider à établir au Canada le système *unifiant* qu'il préconise.

Au lendemain de ce lunch historique, *la Patrie* se demande pertinemment « quel titre a M. Ney, après cinq années seulement de séjour au Canada, pour intervenir dans nos affaires éducationnelles et prétendre enseigner aux Canadiens que leur système scolaire est faux et préjudiciable aux intérêts nationaux ».

Étrange logique, en vérité, que celle des apôtres de l'école dite « nationale », fatalement neutre! Dès 1920, et de façon inquiétante, la neutralité scolaire s'avérait inefficace. Maintenant qu'il y a quasi unanimité sur l'urgence de spiritualiser l'enseignement pour sauver l'humanité, le soi-disant patriotisme de nos « nationalisants » est encore plus discutable. Au fait, ces partisans d'un système fédéral d'éducation ne rêvent-ils pas surtout d'un vaste système impérial ?

Soupçonnant probablement tel rêve derrière les élucubrations du major Ney, M. Omer Héroux écrivait ceci dans *le Devoir* du 26 juillet 1920 :

« Rendons-nous bien compte que l'adversaire ne désarme jamais, et prenons simplement les moyens d'opposer à l'inévitable assaut une résistance qui ne se lasse pas, surtout une résistance qui ne s'endorme jamais. »

Relue à la lumière des récentes innovations tendant à modifier notre système éducationnel, cette mise en garde nous rappelle l'opportunité de garder les deux yeux bien ouverts, pour prévenir d'autres tragiques réveils.

L'AMORCE CENTRALISATRICE D'OTTAWA

Le 26 octobre 1920, toujours sur l'initiative de l'infatigable major Ney, les surintendants et les sous-ministres de l'Éducation des diverses provinces du Canada furent convoqués à Ottawa pour y discuter d'enseignement technique, et aussi de centralisation des statistiques scolaires. Les délégués du Québec : MM. Delâge, Parmelee et Miller, s'opposèrent énergiquement à centraliser, ne fût-ce que les statistiques. Et il ne fut pas question, cette fois-là, d'autre centralisation.

UNE DÉCOUVERTE DU MAJOR NEY

Les membres de cette Conférence d'Ottawa, leurs délibérations terminées, décident d'accepter l'invitation de visiter la cité de Champlain. Tous, M. Ney y compris, y sont royalement reçus par les représentants du département de l'Instruction publique et du gouvernement. A l'occasion d'un banquet officiel

en l'honneur de ses augustes visiteurs, l'honorable Alexandre Taschereau leur servit à la pince-sans-rire ce substantiel dessert :

Puisque vous êtes venus à Québec pour observer ce qui existe en fait, je vous invite, Messieurs, à bien voir si nos écoles paroissiales et nos institutions catholiques, en s'employant constamment à inculquer du caractère et de l'idéal à la race canadienne-française, n'apportent pas un élément de force à l'âme du peuple canadien et ne la préparent pas de la meilleure façon à tenir le grand rôle réservé à notre pays sur le continent américain... Si je comprends bien, *il n'est jamais entré dans vos desseins de travailler de longue main* (c'est nous qui soulignons) à l'établissement au Canada d'un régime scolaire *uniforme qui enlèverait tout caractère aux deux races* et mettrait fin à une initiative et à une concurrence des plus bienfaisantes.

La clef de voûte de notre Confédération, conclut l'honorable Taschereau, se trouve dans l'attribution à chaque province d'une autonomie complète en ce qui concerne l'Instruction publique, et le jour où l'on portera atteinte à ce qui nous tient unis, tout l'édifice croulera ¹.

Énergique et suffisamment clair! En somme, M. Taschereau disait à ses invités: Halte-là, Messieurs! Nous voyons clair dans votre petit jeu de centralisation. Et c'est dans les meilleurs intérêts du Canada tout entier que nous dénonçons votre campagne sournoisement dirigée contre nous. Ne vous en déplaise, c'est à titre de partenaires et non d'assimilés que nous entendons apporter notre quote-part maximum à l'œuvre commune. Retournez à la Constitution. Elle vous apprendra que l'unité canadienne doit être « l'harmonie dans la diversité ». Que vous aimiez cela ou non, français et catholiques nous sommes et resterons. Vos projets d'unification scolaire ou politique, synonyme pour nous du sacrifice de notre caractère ethnique, pensez-y bien, c'est le sabotage de la Constitution!

Cette « amicale » leçon d'histoire refroidit le zèle centralisateur des augustes visiteurs. « Fait consolant, consigne M. C.-J. Magnan dans *l'Enseignement primaire* de décembre 1920, la majorité des surintendants et des sous-ministres des diverses provinces sont opposés au Bureau fédéral. C'est une constatation que nous avons recueillie avec bonheur, car l'attitude des délégués anglo-saxons en faveur du *statu quo* refroidira le zèle des tenants d'un Bureau fédéral d'éducation et constituera un obstacle formidable à la réalisation de ce projet centralisateur. »

1. *L'Enseignement primaire*, décembre 1920.

Excès de confiance bien excusable, si l'on songe que même le major Ney donna des signes de conversion. Parlant au nom de la délégation, le 6 novembre, il déclare aux journalistes, d'après le *Chronicle* : « Notre visite de la province de Québec nous a permis de constater que votre système d'éducation est de beaucoup le meilleur et qu'il devrait servir de modèle à celui des autres provinces. Cette remarque a été faite plusieurs fois au cours de la visite par des membres de la délégation. »

Évidemment, là où il n'est pas question de subordonner une minorité aux fantaisies ou aux ambitions de la majorité, avait-on dû constater, tout projet de fédération de l'éducation est hors de question. Bref, le projet d'unification scolaire ne se pose pas pour Québec, du fait que la majorité française concède libéralement à la minorité anglaise l'autonomie complète que lui garantit la Constitution. Un homme aussi perspicace que le major Ney se devait d'être impressionné par ce fait d'unique *fair play*.

Ainsi édifié, M. Ney eut sans doute la tentation de changer son fusil d'épaule, pour devenir l'avocat d'un *fair play* « à la manière du Québec », d'un océan à l'autre. Tel chevaleresque projet fût si bien revenu à notre fougueux champion de l'unité nationale! Il fut très sage tout 1921 durant. Puis il revient au naturel et organise l'offensive de 1922. Désabusé, le bon M. Magnan recommande de nouveau la vigilance. « On peut être sûr, écrit-il dans le *Canada français* de décembre 1922, que les tenants de l'*École nationale* n'abandonneront pas leur rôle qui leur est imposé on ne sait trop par quelle puissance discrète. »

4. LES MANŒUVRES DE 1922

A) Propos indiscrets de l'« Educational Review » de Moncton

Dans son numéro de janvier 1922, ce périodique des Maritimes révèle innocemment que les Rotariens de Toronto doivent financer la Conférence que tiendra le *National Council of Education* à Toronto en 1923, tout comme ceux de Winnipeg avaient financé la Conférence de Winnipeg en 1919.

En fait, c'est la bagatelle de \$27,510.13 que les Rotariens versèrent à la caisse des organisateurs de la Conférence de Winnipeg, d'après les rapports officiels. Simple acompte, au

dire de *Relations* de novembre 1942, sur la souscription initiale de \$70,000 promise à la *Canada-Newfoundland Association* « en vue de l'aider à créer un civisme canadien, notamment par l'établissement d'un bureau chargé de guider et d'appuyer la pensée du pays en matière d'éducation ».

Décidément, ces Rotariens sont très intéressés au progrès de l'éducation canadienne!

L'Educational Review va d'ailleurs nous renseigner davantage sur les fins poursuivies:

Bien que le gouvernement fédéral n'ait conféré aucun pouvoir administratif au *National Council of Education*, cette organisation est la seule, avec la *Canadian Teachers' Federation*, à s'intéresser au problème éducationnel canadien considéré dans son ensemble (*claims to have a nation-wide interest in education*).

Enregistrons l'aveu. Sans délégation d'autorité, le N. C. E. s'arroge la mission, oh! bien modeste, de s'intéresser au problème éducationnel canadien total: *nation-wide*. Comme si la Constitution n'y avait pas prévu de la meilleure manière en statuant que l'éducation est affaire provinciale. Voudrait-on par hasard améliorer la Constitution? Ou du moins la modifier, l'accommoder aux vues lumineuses de certains citoyens plus *public spirited* que les autres?

C'est ici que le périodique des Maritimes se compromet à fond. En trois phrases filandreuses à souhait, à la manière des avocats d'une mauvaise cause. Pour ne pas consacrer à cet insolite pot-pourri plus d'espace qu'il n'en mérite, j'y intercale chemin faisant les commentaires qu'il suggère.

« *Certaines clauses* (voir article 93) *de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord rendent impossible* (vraiment!) *l'établissement d'un Bureau canadien* (à plus forte raison fédéral) *d'Éducation, formé par le gouvernement fédéral*. (Si le gouvernement fédéral n'a pas autorité en la matière, de quelle autorité une association quelconque se mêle-t-elle de former tel bureau?)

« *C'est le sentiment de plusieurs citoyens éclairés — public spirited* — (plusieurs! une poignée d'individus sans mandat, la plupart étrangers au pays, et dont on connaît les fins) *qu'un amendement soit fait* (quel aveu!) *à cet acte, afin que l'instruction au Canada soit subventionnée par le gouvernement fédéral* (gare! Cet *afin* que ouvre la porte au subsidé-contrôle) *et que les bureaux provinciaux de l'éducation reçoivent toutes les informations et les suggestions* (lire: ordres) *qu'un tel bureau pourrait donner* (lire: ne manquera pas de donner).

« *Il n'est pas nécessaire ni désirable* (formule d'une élasticité astucieuse, équivoque, décevante) *que tel bureau fédéral* (on glisse le mot fatal: *fédéral*) *tente de dicter* (autre formule attrape-nigauds) *leurs programmes aux provinces* (avouez, farceurs, que vous parlez à travers votre chapeau), *mais il faut plus d'argent à ces provinces* (toujours l'appât de Mammon pour acheter les adhésions aveugles) *et la nécessité s'impose d'un organisme qui pourvoira à formuler et personnifier* — which will formulate and represent — *l'idéal canadien en matière d'éducation.* »

Quel monument d'incohérence!

B) Une magistrale panne à Toronto (octobre 1922)

LES PSEUDO-CONVERTIS DE 1920 REVENUS AU NATUREL

L'honorable Athanase David sauve la situation

Toronto, 30 octobre 1922. Le *National Council of Education* reçoit. Seules les provinces de l'Ile-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick ne sont pas représentées.

M. Grant, ministre de l'Éducation d'Ontario, préside ces importantes assises, dont le secrétaire est le major Ney. Comme parrain du projet de Bureau fédéral, l'on avait choisi cette fois-ci le président de l'Université de Toronto, sir Robert Falconer. Ce Bureau n'aurait qu'un caractère consultatif, propose-t-il. Il n'exercerait aucun contrôle sur l'organisation scolaire des provinces, assure le premier ministre Drury. Ou mieux encore, suggère le major Ney, « l'actuel *National Council of Education* pourrait être avantageusement remplacé par un Bureau *national*, lequel jouirait du prestige accru des provinces ¹ ». Soit, établi en marge du fédéral, ce Bureau national *semblerait* ne pas relever de lui, et ainsi le principe de l'autonomie provinciale serait sauvegardé!

Subtilités, attrape-nigauds, tout cela! Qu'on l'appelle *fédéral* ou *national*, qu'il soit engendré par Jim ou par Bill, tel Bureau peut-il vraiment échapper longtemps à l'emprise du fédéral et ne pas devenir l'instrument de ses promoteurs, en vue de leur but avoué: l'École *nationale*?

Contre-proposition David

L'honorable Athanase David eut assez de flair pour dépister ces subtiles manœuvres, nous apprend le *Mail and Empire* du 31 octobre 1922:

1. *Mail and Empire*, 31 octobre 1922.

Honorable L. A. David was inclined to view the research phase of the proposed Bureau as the only one which would justify it. The dissemination of information, he believed, could be handled best by each province itself. If, further more, one central body were to answer inquiries concerning education in Canada, the impression might be that Canada had one central system of education.

The Quebec Minister—and he was supported in his view by the gathering generally—was most emphatic in his insistence upon guarding against any form of organization that savored of central control. In virtue of this attitude, he offered a resolution which declared all the Provinces to uphold Provincial autonomy as the cardinal principle of educational administration.

Le lecteur voudra bien noter la parenthèse: *and he was supported in his view by the gathering generally*. En 1922, Québec n'était donc plus la seule province à ne pas vouloir de la centralisation scolaire. Après un quart de siècle de luttes — jugées futiles par les partisans de l'aplatventrisme — voici qu'une poignée de représentants du Canada français rallient à leur point de vue l'opinion anglo-saxonne. A preuve, les surintendants et sous-ministres réunis à Toronto en octobre 1922 adoptent à l'unanimité cette proposition de l'honorable Athanase David, appuyée par l'honorable M. MacGregor, de Nouvelle-Écosse:

Que cette conférence entre ministres et sous-ministres d'éducation des provinces d'Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse, Manitoba, Alberta, Saskatchewan et Colombie-Anglaise se déclare formellement opposée à toute ingérence, soit de la part des autorités fédérales ou (c'est nous qui soulignons) *de la part d'institutions publiques ou privées* en matières éducationnelles relevant des seules provinces, hormis dans certains cas particuliers après entente expresse avec les gouvernements concernés. Cette Conférence déclare que *l'intérêt national exige* que l'éducation demeure *sous la juridiction absolue et exclusive* des autorités provinciales¹.

La clause: *que cette Conférence se déclare formellement opposée à toute ingérence de la part d'institutions publiques ou privées*, ne vient-elle pas d'être sabotée à Victoria? Si quelqu'un s'y fût avisé de rappeler cette résolution de 1922, nos « nationalisants » eussent peut-être hésité à *décréter* la fondation d'un organisme centralisateur de l'éducation, l'appelât-on pour la forme *interprovincial*.

Nos députés n'ont pas le droit d'ignorer ce document historique. Ils pourraient en argumenter lorsqu'il sera question de faire sanctionner par le Parlement l'*outstanding recommendation* des assises de Victoria.

1. Traduit du *Mail and Empire* du 31 octobre 1922.

C) Le major Ney chez les Rotariens de Québec
(décembre 1922)

RÉPLIQUE FOUDROYANTE DU DR PHILIPPE HAMEL

Une fois de plus, en octobre 1922, à Toronto, le bon sens du Canada français avait prévalu sur les menées perturbatrices des tenants de la centralisation scolaire. Cuisante rebuffade pour leur chef: la résolution David réclamant le maintien du *statu quo* au nom de l'unité nationale est adoptée à l'unanimité.

Constatant que les siens mêmes le lâchaient, le major Ney eût dû baisser pavillon. A cet audacieux opiniâtre les revers semblent plutôt un stimulant. Il revient à Québec dès décembre. Ce sont les gens de Québec qui me mettent sans cesse des bâtons dans les roues, rumine-t-il sans doute, il faut aller les éclairer! Et comme c'est des Rotariens qu'il anticipe le plus de chances d'être compris, c'est à eux qu'il vient demander de financer la Conférence qui doit avoir lieu à Toronto le printemps suivant. Ténacité admirable en soi, mais digne d'une meilleure cause!

L'on peut assez facilement imaginer la substance de ses suprêmes exhortations. Voici qui en donne une bonne idée. C'est la réplique du Dr Philippe Hamel, faite le 27 décembre 1922 devant le même Rotary Club que le major Ney a tenté d'endoctriner la semaine précédente. Du *Canada français* de mars 1923, citons d'abord cette spirituelle présentation du personnage et de son double, le *National Council of Education*.

Présentations

La semaine dernière, dit le Dr Hamel, le major Ney, homme distingué et affable, d'agréables manières et d'éloquence persuasive, expliquait devant ce Club son ardent désir, manifesté depuis plusieurs années, de centraliser en quelque sorte le contrôle de l'éducation dans ce pays...

Après la guerre, en 1919, le major Ney revint au Canada, où il avait vécu quatre années avant 1914. A son retour, sans autorisation ou titre autre que celui de secrétaire de l'*Oversea's Educational Alliance*, il entreprit aussitôt la formation du Conseil National d'Éducation.

Ce Conseil, tout nouveau au Canada, d'apparence très réservée et purement inoffensive, fut organisé de manière à n'éveiller la perspicacité de personne... Le *National Council of Education* ne réclamait aucun pouvoir, aucun droit; son seul but, comme l'unique désir de son organisateur (le major Ney), était simplement de faire reconnaître l'utilité d'une telle centralisation par tous les pédagogues. Il ne voulait aucun contrôle d'autorité, ni l'uniformité des livres et des méthodes, mais désirait simplement l'unité d'éducation.

N'est-ce pas une conception quelque peu compliquée de l'unité? demande pertinemment le Dr Hamel. Pareille unité ne peut certainement pas être obtenue sans pouvoirs, explique-t-il. Et même si ce Conseil d'Éducation possédait un pouvoir légal qui lui permit d'abord d'atteindre, et de maintenir ensuite une telle unité, pour y arriver, il faudrait de toute nécessité une autorité centrale qui assumât l'unité de direction. Le bon sens même.

Une formule magique

Dès ce temps-là, sans doute sur l'initiative de son clairvoyant et zélé secrétaire-fondateur, le *National Council of Education* s'affublait du pompeux pendentif: *for Citizenship*. En mandataire consciencieux, M. Ney se devait d'inventer quelque formule lapidaire qui explicitât lumineusement tel mot d'ordre. Le mieux qu'il pût réussir fut de rajeunir cette vérité de La Palisse: « L'éducation qui ne forme pas à la citoyenneté n'est pas de l'éducation. »

Qui ne reconnaît ce *slogan* dont se gargarisent libéralement les Ney 1943! En juillet 1929, la *Gazette* avait épinglé en manchettes cette perle tombée de la bouche du maître. Le Dr Hamel la lui fait ravalier:

C'est précisément parce que notre clergé... attache une grande importance à l'enseignement des principes religieux et sociaux, et aux raisons pour lesquelles on doit y conformer sa conduite, que nos éducateurs, qui veulent sincèrement former de bons citoyens, s'opposent à l'établissement d'un Bureau fédéral d'Éducation.

Pour paraître impartial, un tel Bureau devra naturellement tendre à la neutralité au point de vue religieux; et alors, il devra rejeter de son programme toute formation religieuse et morale. C'est d'ailleurs cette formation, d'aucuns le prétendent, qui manque de façon inquiétante dans les provinces de l'Ouest... Et c'est justement pourquoi, en éducation, la doctrine ou le système de la neutralité est inefficace.

Une menace certaine contre nous

Et le Dr Hamel ne craint pas d'affirmer que « tel système d'éducation proposé, en dépit du camouflage diplomatique de son nom, n'a qu'un but ultime: la revision, à notre détriment, de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, la création d'une machine scolaire qui aurait pour fonction de fondre toutes les races en une seule ».

D'où il conclut en trois points:

1° « Sinon en soi, du moins dans ses tendances, le *National Council of Education* est une menace pour notre régime actuel,

étant donnée l'impossibilité d'obtenir l'unité dans l'éducation sans l'uniformité du programme d'études et la complète centralisation du contrôle;

2° « Il est une menace contre nous, si l'on tient compte que le N. C. E. prétend créer un Bureau canadien d'Éducation qui agirait, dit-on, indépendamment du Conseil, mais serait toutefois en étroite relation avec ce Conseil;

3° « De plus, on a appelé récemment ce dernier projet un Bureau *Canadien* d'Éducation, probablement parce qu'une première campagne avait échoué, alors que la chose s'appelait un Bureau *Fédéral* d'Éducation, titre trop menaçant pour l'autonomie des provinces. »

Relus en 1943, ces graves avertissements suggèrent au lecteur un tant soit peu réfléchi une double et angoissante question:

Les circonstances ont-elles changé depuis 1922 à tel point que ce qui était alors « une menace certaine contre les droits des minorités françaises » soit devenu anodin ?

Si cette menace subsiste, qu'est-il donc advenu de notre traditionnelle vigilance ?

Supposons les conditions inverses !

S'adressant à ses auditeurs de langue anglaise, en 1922, le Dr Hamel leur pose ce dilemme de perpétuelle actualité:

Messieurs, l'unité en matière d'éducation, pourrions-nous l'obtenir même dans la province de Québec sans entamer, et même plus, sans détruire les privilèges de la minorité anglaise ? A vous, Messieurs, d'imaginer ce qui arriverait si de telles propositions d'abandonner votre formation anglo-saxonne vous était faite ! Qui d'entre nous serait assez étroit ou aurait une connaissance si petite des hommes qu'il croirait améliorer les relations entre Français et Anglais, s'il s'efforçait de centraliser l'éducation en un Bureau où les Anglais auraient une représentation moins nombreuse que la nôtre ?

A cette époque (1922), déjà quatorze clubs Rotary avaient financé la campagne faite pour établir un Bureau fédéral ou un Conseil National d'Éducation. Le Dr Hamel fait appel aux idées larges et au *British Fair Play* de ses auditeurs rotariens pour leur demander de s'interdire toute contribution financière à cette campagne. Il leur suggère de donner plutôt leur attention aux récriminations des minorités, là où on leur refuse justice, s'ils veulent sincèrement l'harmonie entre les races et le bien général. « Votre amitié comme votre esprit de justice envers nous, conclut-il, pourraient difficilement se mieux témoigner qu'en vous opposant à cette campagne dirigée contre

nous, tout comme nous le ferions nous-mêmes, si les conditions étaient inverses. »

Noble geste des Rotariens de Québec

L'argumentation du Dr Hamel devait valoir celle du major Ney, puisqu'elle attira à ce dernier cette répudiation :

I am quite sure, lui écrit l'honorable Frank Carrel, conseiller législatif, le 30 décembre, that the local Rotary Club will make an unanimous protest against Rotary Clubs being used to support an educational project which cannot have any sympathy among the entire French population of this Country.

Ainsi dûment botté, le suave M. Ney semble avoir fini par comprendre qu'il perdait son temps à essayer d'amener le Canada français à juger son projet intelligent. Il consacra désormais ses énergies aux besognes de coulisse, y méditant sans doute, à temps perdu, la leçon d'histoire du Canada et de sa Constitution reçue du Dr Hamel en 1922. S'il a fini par y voir clair, que n'a-t-il avisé ses lieutenants de ses découvertes! Une répétition de cette leçon ne ferait pas de tort aux centralisateurs de 1942.

5. L'INTERNATIONALE DE TORONTO (1923)

« CHANT DU CYGNE » DU MAJOR NEY

Bureau interprovincial... pour directive unique

Désavoué par les Rotariens de Québec en décembre 1922, le major Ney leur prouvera qu'il peut se passer d'eux. En avril 1923, il réussit à Toronto une mise en scène presque mondiale. Près de six cents organisations d'éducation différentes y étaient représentées. Une véritable mobilisation des sommités pédagogiques de toutes les provinces du Canada! Sans parler des délégués venus de France, de Terre-Neuve, des Bahamas, de la Nouvelle-Zélande et d'Angleterre.

D'après la *Gazette* du 5 avril, l'exécutif du *National Council of Education* reçut instruction de cette internationale réunion d'avoir à mettre sur pied un Bureau *interprovincial* d'Éducation. N'était-ce pas approuvé en principe par la Conférence de Winnipeg de 1919? Pour rassurer l'opinion, M. Vincent Massey, président de ces solennelles assises, déclare au représentant du *Droit* que « l'on n'a pas l'intention de ramener toutes les méthodes d'éducation à un même moule, mais seulement d'assurer une direction unique ¹ ».

1. Ce qui ressemble notablement à ce que proposait le major Ney dans le Bulletin n° 1 du N. C. E.: *a National Agency for National Unity*.

En camouflant ainsi le projet initial, l'on espérait sans doute amadouer Québec. Discutant des échecs de 1920 et de 1922 dans *The School* d'avril 1923, M. W.-L. Grant, principal de l'Upper Canada College, laisse échapper ceci :

The main point then discussed was evidently the suggestion of the National Council of Education for the formation of a *Canada-Wide Bureau of Education*. Such a federal Bureau exists in the United States. Attempts at the formation of a similar Bureau in Canada have always foundered upon *the rock of Québec*; and the published reports show that the jealous care of Québec for the historic institutions forced Conferences of 1920 and 1922 *to walk very delicately*, even though the proposal was not a federal but an inter-provincial bureau.

Ce roc solide du Québec !

A leur insu, en avouant que leurs manœuvres centralisatrices se sont souvent brisées sur le roc solide du Québec, « gardien jaloux de ses institutions historiques », les partisans de la centralisation scolaire nous donnent raison de leur tenir tête. Soit, l'adversaire sait très bien que nous pouvons indéfiniment, si nous le voulons, maintenir nos positions, parce qu'elles reposent sur des différences de race et de religion voulues par Dieu, reconnues par les traités et confirmées par l'Acte de 1867. Utopique ou à base de préjugés, le culte de nos institutions n'eût pu contenir aussi longtemps les empiètements d'une majorité hostile, quasi toute-puissante, et surtout bien déterminée à réduire au minimum l'influence française et catholique au Canada.

En avril 1923, Dieu merci, subsistait chez nos chefs la détermination de barrer la route à tout projet de *Canada-Wide Bureau of Education*, si astucieusement déguisé fût-il. Et voilà pourquoi la mise en scène presque mondiale de Toronto se résuma à du parlotage.

Soucieux de maintenir les siens en vigilance, M. C.-J. Magnan écrivit dans *le Canada français* d'août 1923 cette mise en garde judicieuse et de perpétuelle actualité :

Si toutes les provinces, y compris le Québec et le gouvernement fédéral, souscrivaient au projet d'un Bureau national d'éducation, on voit d'ici l'immense et irréductible influence que ce Bureau exercerait avant longtemps sur les régimes scolaires provinciaux. Les provinces anglaises auraient peu à souffrir de cette emprise tentaculaire, peut-être; mais la province catholique et française de Québec, dans quelle situation serait-elle, si elle consentait à contracter ce mariage pédagogique mixte, que nos pères ont toujours rejeté avec dignité et fermeté ?

Les minorités françaises des autres provinces doivent se demander aussi ce que leur vaudrait la centralisation scolaire. Si elles n'ont pas encore réussi à obtenir, sous la juridiction provinciale, l'autonomie à laquelle la Constitution leur donne droit, au moins y a-t-il progrès et espoir. La majorité incline de plus en plus à reconnaître notre existence. Survivriions-nous comme entité ethnique avec la fédéralisation de l'enseignement ?

Nous renoncerions de gaité de cœur, avec une légèreté impardonnable et une insouciance de l'avenir voisine de la démenche, poursuit M. Magnan, au roc solide sur lequel l'Acte de 1867 a jeté les bases de notre citadelle scolaire française et catholique, que nos évêques et nos hommes d'État ont édifïée et parachevée dans la suite... Après plus d'un demi-siècle, nous reviendrions au projet de l'Union législative de 1864, combattue victorieusement par Georges-Étienne Cartier, en 1867.

Souscrire au principe du Bureau national, qui ne serait que le *portique* du Bureau fédéral, ce serait admettre à la face du pays que la Constitution de 1867 a été imprévoyante en matière d'éducation, qu'elle a fait faillite dans ce domaine.

Respectons ce pacte d'honneur et ne cherchons pas, par un moyen détourné, à escamoter l'article 93 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. Concentrons plutôt nos efforts sur les paragraphes de cet article qui « obligent » les gouvernements provinciaux à respecter les droits des minorités en matière d'éducation. Voilà un chapitre dont l'actualité peut fournir immédiatement au *National Council of Education* l'occasion d'exercer son zèle en dehors de Québec; ce sera du véritable et utile *citizenship*.

Mais oui et oui! Avant de chercher des subterfuges, si *l'unité nationale* laisse à désirer, que ne commence-t-on par respecter la Constitution!

6. LA CANADIAN TEACHERS' FEDERATION (1924)

Au congrès d'Éducation tenu à Vancouver en 1924, la C. T. F. entre en scène. En dépit de son ardeur à prôner la centralisation scolaire, cette jeune filiale du N. C. E. n'obtient rien de sensationnel. Elle est par ailleurs déterminée à tenir longtemps, à en juger par cette déclaration faite à la *Gazette* par l'un de ses membres, un certain M. How, président de la Provincial Association of Protestant Teachers of Quebec:

« A l'heure actuelle, en vertu de l'Acte de la Confédération, les provinces ont reçu des droits exclusifs en matière d'éducation... C'est un point où il nous faut être patients! »

7. LE N. C. E. TIENT SA TROISIÈME CONFÉRENCE A MONTRÉAL (1926)

CE CONGRÈS INTERNATIONAL NE RÉUSSIT PAS À METTRE
AU MONDE L'ENFANT PROMIS

En choisissant Montréal comme siège de sa troisième Conférence, le N. C. E. devait espérer rallier le récalcitrant Québec à son projet de prédilection. Chose certaine, on le voyait venir.

Pour sa part, le vigilant M. C.-J. Magnan écrivait cette mise en garde dans *l'Enseignement primaire* de mars 1926:

D'après le programme, le *National Council* a convoqué à Montréal, pour le 9 avril, des conférenciers d'Angleterre, de France, des États-Unis et des différentes provinces du Canada... Pendant la Conférence, il y aura réunion générale de tous les délégués pour discuter du *but* et de l'*avenir* du N. C. E.

Nous avons déjà fait connaître, avec pièces à l'appui, le *but* du National Council of Education, et dit ce que l'*avenir* nous réservait, à nous, Canadiens français, si nous souscrivions au principe faux et dangereux d'un Conseil d'éducation neutre pour tout le Canada et tendant à créer un organisme pédagogique *national* ou *fédéral*, contrairement à l'esprit et à la lettre de la Constitution canadienne.

En connaissance de cause, nous combattons depuis vingt-cinq ans l'idée d'un Bureau fédéral d'éducation, laquelle idée s'est muée plus tard en un Bureau national d'éducation, et, en dernier lieu, en un Conseil national d'éducation. Le nom a pu changer, mais l'idée reste la même: créer une organisation scolaire permanente fédérale, c'est-à-dire un Conseil composé des représentants de *toutes* les provinces du Canada d'où sortira dans une décade le fameux Bureau fédéral..., lequel engendrera plus tard l'« école nationale », c'est-à-dire neutre et anglicisante.

En matière d'éducation il y a des concessions qui ne sont pas permises.

Par ailleurs, l'*École Sociale Populaire* du mois de mars 1926 prédit que la Conférence de Montréal « n'aura pas plus de succès que les autres si l'on poursuit encore un but politique, une centralisation, un impérialisme auquel la plupart des Anglo-Canadiens ont de la misère à renoncer et dont les Canadiens français ne veulent pas ».

Cette prédiction se réalisa. Pas plus que les autres, la Conférence de Montréal ne réussit à accoucher du fruit promis.

JUSTES ALARMES ?

Sous ce titre, *le Canada français* d'avril 1926 nous apprend que la Législature de Québec, après avoir pris connaissance de l'article publié dans *l'Enseignement primaire* de mars (cité plus haut) par M. C.-J. Magnan, a exprimé l'opinion que M. Magnan devra « s'inspirer, à l'avenir, de ses chefs avant d'émettre dans une *publication gouvernementale* des vues personnelles qui ne sont pas les vues du gouvernement ».

Intervention qui nous a étonnés et affligés, écrit le rédacteur du *Canada français*, et que nous ne pouvons laisser passer inaperçue parce qu'elle comporte un double écart et une double erreur de principe. Et l'on explique qu'en infligeant tel blâme officiel à M. C.-J. Magnan, la Législature a passé par-dessus la tête de l'honorable Surintendant et du Conseil de l'Instruction publique où siègent nos évêques et dont relève dans son rôle éducationnel et en vertu de ce même rôle M. C.-J. Magnan. De plus, l'on demande pertinemment si une revue qui reçoit une part des deniers publics perd de ce fait son autonomie pour devenir une *publication gouvernementale*; s'il faudra désormais que le directeur propriétaire d'une revue subventionnée par l'État accorde d'abord ses pensées et ses sentiments sur ceux des chefs politiques de l'heure.

Et *le Canada français* prend courageusement attitude:

Nos lecteurs qui se rappellent les articles publiés ici même, sous les signatures de M. le commandeur C.-J. Magnan et du docteur Philippe Hamel au sujet du *National Council of Education*, savent les raisons, fortes, claires, décisives, qui militent contre cet organisme. *Le Canada français*, comme l'Université dont il est l'organe, regarde toujours avec défiance le *National Council*; il estime toujours, avec le Dr Hamel, « qu'il faut le considérer comme une menace pour notre régime (scolaire) actuel; qu'il est une menace certaine contre nous ». Aussi approuvons-nous de tout cœur la récente mise en garde publiée par M. Magnan, dans *l'Enseignement primaire* de mars dernier, à l'occasion du grand Congrès ou Conférence sur l'éducation organisée par le *National Council*, et qui vient d'avoir lieu à Montréal.

Cet incident ne devrait scandaliser personne. Il faut comprendre que la politique, comme le cœur, peut avoir ses raisons que la raison ne comprend pas.

Devant le fait accompli

Patronage de la Canadian Teachers' Federation et de la
Canada-Newfoundland Educational Association

Après une accalmie d'une quinzaine d'années, le projet de centralisation scolaire rebondit le printemps dernier, à la faveur de la guerre.

1. Le prétexte

Devant les multiples problèmes que soulève le conflit actuel, explique *Relations* de novembre 1942, Canadiens des deux races réagissent de façons souvent opposées. Le Canadien français reste ce qu'il a toujours été, un Canadien. Il veut, de plus, qu'on le traite en égal. Beaucoup de Canadiens anglais, par sentimentalisme ou sous l'effet de la propagande, devenus plus impérialistes et coloniaux que jamais, ne comprennent rien à cette attitude fière. Ils voudraient nous voir semblables à eux. Et l'éducation leur paraît le moyen tout désigné pour obtenir ce résultat.

2. Les amorces

Dès mai 1942 s'amorce une campagne de publicité.

Dans la *Gazette* du 20 mai, M. Terence Cronyn, de Sainte-Catherine (Ontario), fait écho à l'opinion exprimée quelques jours auparavant par un groupe de délégués au Congrès de l'*Associated High School Boards of Ontario*. A savoir: « Le gouvernement fédéral devrait contrôler l'éducation au Canada. »

A la même tribune, M. John R. Campbell renchérit ainsi:

Puisque MM. Cardin, Raymond, Pouliot et Chaloult nous empêchent de voler au secours des Polonais, des Belges, des Tchèques et autres petits peuples opprimés, il faut, par un système d'éducation fédéral, *n'ayant qu'un standard et qu'une langue* (c'est nous qui soulignons), réaliser à tout prix l'unité canadienne.

Le Jour du 6 juin fait écho à ces propos peu rassurants: « Pas d'union possible sans écoles nationales! »

Et le *Gospel Witness* du 3 septembre dégombe à son tour:

Si et quand nous aurons un gouvernement décidé à gouverner le Canada comme une entité nationale, *a national unity*, avec justice pour tous (bravo!) et privilèges spéciaux pour aucun, (un gouvernement) qui amendera la Constitution canadienne en mettant les larges principes de l'éducation sous la juridiction du Dominion au lieu des provinces, (quand nous aurons) une politique commune d'éducation pour tous et des écoles séparées pour personne, il y aura espoir pour le Canada de devenir une entité nationale dans une génération ou deux.

De tels propos d'énergumènes dépassent sans doute les plans les plus audacieux du major Ney et de ses plus zélés lieutenants. Mais quand une cause rallie de tels défenseurs, les honnêtes gens n'ont-ils pas le droit de constater à qui ils ont affaire ?

3. Le déclenchement

Comme on l'a vu en préface et depuis, dès août 1942, la *Canadian Teachers' Federation* s'engageait à appuyer la *Canada-Newfoundland Association* à Victoria en septembre, à l'effet d'assurer l'heureuse naissance de cet organisme en gestation depuis 1898. Ce qui n'a pas manqué de se produire!

D'inspiration surtout anglaise, ce mouvement de réformes éducationnelles s'est assuré l'appui de la *Gazette*, en vue de créer une opinion sympathique au nouveau-né. Jadis catégoriquement opposée à la centralisation scolaire, la *Gazette* s'est récemment évertuée à convaincre ses lecteurs que l'autonomie provinciale n'est nullement compromise. Et par un louable effort de loyauté, dans un éditorial du 3 octobre 1942, elle avoue qu'« en marge de ce mouvement d'opinion favorisant des écoles fédérales existe un mouvement plus considérable, plus puissant même, qui veut le maintien du *statu quo*: le contrôle provincial ».

On ne voit pas bien où et comment a signalé son existence et sa puissance le mouvement adverse en question. Il semble bien que les associations-sœurs: C. T. F., N. C. E. et C. N. F. A., ne rencontrèrent guère d'opposition à Victoria. Et pour cause! Sur six délégués de la province de Québec, il s'en trouvait un seul, M. B.-O. Filteau, pour représenter quelque trois millions de Canadiens français. Nous avons là un avant-goût de la part qui nous reviendrait dans un organisme fédéral d'éducation!

4. L'affaire est lancée

La *Canada-Newfoundland Association* a eu du flair de se donner le Dr Percival comme président. Dès son retour à Québec, il s'est préoccupé de dissiper les alarmes qu'aurait pu y susciter la nouvelle d'un Secrétariat fédéral d'Éducation. Voici comment il en explique la raison d'être dans la *Gazette* des 2 et 3 octobre 1942:

Le futur bureau servira de centre d'information, *clearing house*, pour l'instruction. Les provinces y enverront leurs renseignements, qui seront ensuite distribués à chacune d'elles. On espère que chaque province choisira parmi ces informations tout ce qui peut

contribuer à l'amélioration de son propre système d'enseignement. Mais aucune décision n'a été prise au sujet des divers programmes pour l'avenir.

Cette dernière clause, notons-le bien, ne garantit rien pour l'avenir.

On croit qu'un tel secrétariat fédéral, poursuit M. Percival, étant établi par les provinces elles-mêmes, aidera à maintenir le contrôle provincial de l'instruction, comme l'ont stipulé les Pères de la Confédération...

Holà! docteur. Sont-ce bien les provinces qui ouvrent ce bureau? N'est-ce pas plutôt la *Canada-Newfoundland Association*, secondée du *National Council* et de la *Canadian Teachers' Federation*, qui s'arroge le droit de fonder tel bureau? Associations formées de fonctionnaires irresponsables pour une large part et de simples particuliers sans aucun mandat officiel à cet effet. L'on ne saurait prétendre, par exemple, que les minorités françaises étaient toutes représentées à Victoria. Et puis, cher docteur, vous osez dire que cet empiètement sur les droits des minorités et sur l'autonomie provinciale « aidera à maintenir le contrôle provincial, comme l'ont stipulé les Pères de la Confédération »!

Enfin, M. Percival nous apprend qu'il a déjà écrit aux différents ministres de l'Éducation de chaque province pour leur expliquer les vues qu'avait son Association en créant ce Bureau, et leur demander leur appui financier. Comble de la comédie! Après coup, il lui faut expliquer aux provinces le but de ce Bureau, soit-disant *établi par les provinces elles-mêmes!* Quant à l'appui financier sollicité des provinces déjà trop exploitées pour pouvoir subvenir au maintien d'un système d'éducation adéquat, cela peut toujours s'arranger, indirectement. Le fédéral y pourvoira sans doute volontiers, avec l'argent soutiré des provinces. Et ainsi se trouvera *légalisé* le contrôle central désiré par les promoteurs du projet.

Quel succès!

En 1920, la création de tel organisme fédéral était considérée comme relevant du Parlement. Du moins sommes-nous autorisés à le penser du fait que le sénateur Pope et le député Edwards s'en font les avocats. En 1942, une Association législative et décrète sur la question, sans donner aux minorités intéressées la chance de dire ce qu'elles en pensent. Progrès démocratique, sans doute!

De son côté, M. C. Crutchfield, incomparable émule du major Ney, conférencier et irradie profusément aux mêmes fins que son collègue le Dr Percival. Au reporter du *Nouvelliste des Trois-Rivières*, il se vante d'avoir pris la défense des Canadiens français à Vancouver, à Saskatoon et à Winnipeg. Sans doute y a-t-il fait l'éloge de notre largeur d'esprit, à laquelle il doit de diriger, secondé immédiatement de plusieurs étrangers, une école technique aux 95% française. Et pour convaincre les gens de l'Ouest que nous sommes de vrais *sports*, il a dû décliner ses autres titres à notre confiance:

Membre fervent des Rotariens, fondateur de la loge maçonnique Saint-Maurice, trait d'union entre la C. T. F. et la *World Federation of Education Association*, organisation mondiale d'éducation *non-sectarian*, c'est-à-dire neutre. Et pourquoi n'aurait-il pas exposé son programme d'apostolat en terre québécoise, d'après l'évangile de la *World Federation*?

Puisque les hommes, professe-t-elle dans son Prospectus, ne peuvent plus s'entendre sur les terrains religieux, politique ou économique, il reste le terrain éducationnel. L'Association rêve de promouvoir une compréhension internationale de bon vouloir par le moyen de l'instruction (*international understanding and goodwill through education*). Elle travaille à réaliser une humanité meilleure.

Toujours la même utopie humanitaire et maçonnique d'un monde idyllique vivant en paix et sans Dieu, d'une république universelle laïque, commente *Relations* de novembre 1942. Utopie que contredit cruellement la sanglante tuerie actuelle.

*
* *
*

Soit dit pour renseigner le lecteur sur les idées et les affinités spirituelles des associations et des hommes qui ont entrepris d'améliorer notre système d'éducation.

Conclusion

« Que le Canada n'oublie jamais que, à l'époque de l'Indépendance américaine et plus tard aussi, c'est la loyauté du Québec qui a fixé dès lors le destin du Canada et aujourd'hui encore assure son caractère de nation. Deux langues, deux cultures, deux grandes religions, unies pour former le Canada... et le Canada trouve son unité et sa liberté. »

Stanley BALDWIN (Toronto, avril 1939).

POUR L'UNITÉ CANADIENNE

De l'aveu des promoteurs d'un Bureau fédéral d'éducation, quelle que soit son étiquette de circonstance, sa principale raison d'être serait l'unité canadienne.

Incontestablement légitime et très opportune, cette préoccupation de créer l'unité canadienne. Pour figurer à son rang dans l'ordre international de demain, le Canada doit d'abord devenir une nation, ce qu'il n'est pas encore faute d'unité. Or, il faut bien l'admettre, si la guerre a apparemment rapproché les Canadiens de langue anglaise et ceux de langue française dans un effort militaire commun, elle est en train d'accentuer certaines divergences résultant de l'adhésion de chaque race à un idéal national différent.

Autant dire que toute réforme susceptible de créer l'unité canadienne doit tenir compte de la nature de l'État canadien. D'où cette question: Qu'est-ce que le Canada? Si ridicule — et surtout pénible! — soit-il d'avoir à poser cette question après trois quarts de siècle de Confédération, nous en sommes là! Et c'est pourquoi l'accord est encore à faire sur une formule d'unité canadienne.

Formule A ou formule B?

A) Pour quiconque raisonne objectivement, la seule unité canadienne possible, la seule prévue et voulue par les Pères de la Confédération, c'est *l'unité dans la diversité*, résultant du respect de la Constitution, rempart des droits des minorités. Formule comprise et approuvée par tous les vrais Canadiens, et même par des étrangers un tant soit peu au courant de l'histoire du Canada. Un Baldwin, par exemple.

Dans le *Canadian Forum* de Toronto, en février 1943, M. John P. Humphrey propose cette *formule d'unité canadienne*. On peut lire la traduction de son excellente étude dans *Relations* de février 1943.

B) Pour d'autres, censés être de l'avis de Baldwin, il semblerait que l'unité canadienne soit synonyme de *fusion des races*, d'assimilation des minorités par la majorité, en vue d'un État canadien irréel, selon leur conception: anglais-unitaire-unilingue. Et ce sont ces gens-là qui rêvent depuis cinquante ans de doter le pays d'un système d'éducation en marge de la Constitution.

De ces gens et de leurs manœuvres, voici ce que dit le *Canadian Register* de Toronto, dans son éditorial du 6 février dernier (nous traduisons):

« Certaines gens jugent les provinces incapables de régler leurs problèmes d'éducation; ils voudraient le contrôle fédéral et manœuvrent pour obtenir un ministère d'éducation qui réglerait le problème éducationnel du Canada entier. Nous croyons qu'en ceci comme en toute autre tentative de centralisation fédérale, les motifs des promoteurs de telles mesures soient scrutés à fond.

« La fédéralisation et la centralisation sont tellement contraires à l'idéal des Pères de la Confédération, tellement étrangères à notre histoire, qu'il importe de prouver que telles mesures ne s'inspirent que du plus pur idéal canadien, qu'il n'existe aucune arrière-pensée de méconnaître l'opposition des groupes qui ne veulent pas de cette centralisation. Pour notre part, nous ne sommes pas persuadés qu'il soit possible de trouver au Canada un groupe d'hommes doués d'assez d'aplomb, de savoir, de largeur de vue et de dévouement désintéressé pour les meilleurs intérêts du Canada considéré dans son ensemble, pour envisager et résoudre convenablement un problème aussi complexe.

« L'essence même de ce Dominion est sa composition de deux groupes ethniques, et toute tentative de mouler tous les futurs Canadiens dans le même moule scolaire est non seulement une attaque subversive contre les fondements mêmes de ce Dominion, mais elle est vouée à une faillite inévitable. Ce qui, à notre avis, est heureux; car, dût-elle réussir, telle tentative serait la fin du Canada tel que l'a créé la Confédération. »

Au lecteur de conclure!

Imprimi potest: Émile DEGUIRE, c. s. c., *Sup. provincial*
Montréal, le 1^{er} avril 1943

Nihil obstat: Antoine GARNEAU, s. j., *Cens. dioc.*
Montréal, le 6 avril 1943

Imprimatur: † J.-C. CHAUMONT, *Évêque d'Arena, Auxiliaire de Montréal*, 7 avril 1943

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

165. *L'Union ouvrière*
Abbé L.-A. Lafortune et Gérard Tremblay
166. *Les Anciennes Corporations.*
R. P. Stanislas, P. S. V.
167. *Le Communisme international au Canada.*
E. S. P.
168. *Parents et Maîtres, leur collaboration.*
Abbé Arthur Maheux
169. *L'Enseignement agricole d'hiver.* Albert Rioux
170. *Le Cinéma* Oscar Hamel
171. *La Crise protestante.*
R. P. Adélar Dugré, S. J.
- 172-173. *La Formation technique.*
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
174. *La Gaspésie intérieure.* Péninsulaire
175. *Chefs ouvriers catholiques* L.-G. Hogue
176. *La Mission sociale de l'hygiène.*
Dr J.-A. Baudouin
177. *Les Associations ouvrières au Canada.* E. S. P.
178. *Rotary et Maçonnerie* E. S. P.
179. *L'Indissolubilité du mariage.*
R. P. E. Jombart, S. J.
180. *Le Tourisme source de richesse.*
Eugène L'Heureux
181. *La Vaccination antituberculeuse.*
Dr J.-C. Bourgoïn
182. *L'Utilisation des sous-produits de la pêche.*
Joseph Risi
- 183-184. *La Paroisse au Canada français.*
R. P. Adélar Dugré, S. J.
185. *L'Eglise, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique.*
Abbé J.-Ad. Sabourin et R. P. Schelpe, S. J.
186. *L'Industrie chimique et le Canada.*
R. P. Pierre Fontanel, S. J.
187. *Le Travail des jeunes filles.*
Mme W. Raymond
188. *Les Communautés religieuses et la Cité.*
Juge C.-E. Dorion
189. *Les Œuvres dans la Cité.*
R. P. Bonhomme, O. M. I.
190. *Le Syndicalisme catholique canadien.* E. S. P.
191. *La Semaine sociale de Chicoutimi.*
Wilfrid Guérin
192. *L'Eglise et la question syndicale.*
PP. Arendt et Muller, S. J.
193. *Nos Orpnelnats* Sœur Allaire, etc.
- 194-195. *Encyclique sur l'éducation de la jeunesse*
S. S. Pie XI
196. *L'Enseignement religieux* S. G. Mgr Ross
197. *La Semaine du dimanche* XXX
198. *Pour nos enfants* Sœur Marie Hadelin, etc.
199. *La Préférence aux Syndicats catholiques* XXX
200. *Pour le bon journal.*
Abbé A. Robert et O. Héroux
201. *Le Sens catholique.*
E. Mercier et G. Ladouceur
- 202-203. *L'Apostolat laïque.*
R. P. Archambault, S. J.
- 204-205. *Instruction ou Education.* Eudras Minville
206. *En Russie socialiste.* E. S. P.
- 207-208. *Manuel antibochéviste.* E. S. P.
209. *La Participation des laïques à l'apostolat*
Antonio Perrault
- 210-211. *L'Encyclique « Quadragesimo anno »*
S. S. Pie XI
212. *Le Mariage chrétien.* R. P. Adélar Dugré, S. J.
213. *L'Etat et la morale publique.* . . . Léo Pelland
- 214-215. *L'Etat et le mariage.* Juge C.-E. Dorion
216. *L'Activité sociale des prêtres de Belgique.*
R. P. Albert Muller, S. J.
- 217-218. *Cahier anticommuniste.* E. S. P.
219. *Pour la colonisation* E. S. P.
220. *Le Rêve communiste.*
R. P. Thomas-M. Lamarche, O. P.
221. *Pour la paix.* E. S. P.
222. *La Famille.* R. P. C. Rutché, C. S. Sp.
- 223-224. *Le Plan quinquennal.*
Entente Internationale
225. *La Profession agricole.*
Abbé Georges-M. Bilodeau
226. *Les Opérations de Bourse et leur moralité.*
R. P. Bournival, S. J.
227. *Le Retour de la mère au foyer.*
Rde Sr Gérin-Lajoie
228. *La Place des enfants n'est pas au cinéma.*
E. S. P.
230. *L'Action catholique et l'Épargne populaire.*
E. Poirier et W. Guérin
- 232-233. *Pour la Restauration sociale au Canada.*
E. S. P.
237. *L'Agriculture, base économique d'une nation.*
Abbé Edouard Beaudoin
238. *L'Œuvre de la Colonisation.* Eudras Minville
241. *L'Encyclique « Quadragesimo anno ».*
Abbé Philippe Perrie
242. *La Doctrine sociale de l'Eglise et la C. C. F.*
Mgr Georges Gauthier
- 243-244-245. *Le Mouillage du capital.*
Adrien Gratton
- 251-252. *Journées anticommunistes — I.* E. S. P.
253. *Journées anticommunistes — II.* E. S. P.
- 254-255. *La Menace communiste au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
256. *L'Organisation corporative.* Eugène Duthoit
257. *Le Chômage de la jeunesse* E. S. P.
- 258-259. *Déclaration — Thèses — Statuts*
Ligue de la Classocratie
260. *Le Scoutisme* R. P. Oscar Bélanger, S. J.
261. *L'Apôtre laïque.*
R. P. Thomas Pital, C. SS. R.
262. *La Komintern.* Entente Internationale
263. *L'Encyclique « Immortale Dei ».*
S. S. Léon XIII
264. *Allocutions familiales* Claire Hoffner
265. *Les Relations avec Moscou.* E. S. P.
266. *La Crise libérale.* R. P. Albert Muller, S. J.
267. *Le Syndicalisme catholique au Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
268. *L'Ordre corporatif.*
A. Muller, S. J., et E. Duthoit
- 269-270. *Les vingt-cinq ans de l'E. S. P.*
En collaboration

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Suite)

271. *Catases populaires et rédemption sociale*. Cardinal Villeneuve, C. Vaillancourt et E. Poirier
272. *Comment établir l'organisation corporative au Canada*. Esdras Minville
273. *L'Orientalisme professionnel*. Abbé Irénée Lussier
- 274-275. *Pour le Christ-Roi contre le communisme*. E. S. P.
276. *Les Exercices spirituels*. R. P. Archambault, S. J.
277. *Petit Catéchisme anticomuniste*. P. Richard Arès, S. J.
278. *La Vérité sur l'Espagne*. Cardinal Isidro Goma Tomas
279. *L'Action catholique spécialisée*. R. P. Adrien Malo, O. F. M.
- 280-281. *Encycliques « Dicitur Redemptoris » et « Mit brennender Sorge »*. S. S. Pie XI
282. *La Formation sociale dans nos collèges classiques*. Abbé Damien Robert
283. *Le Vendredi saint de l'Eglise d'Espagne*. Secrétariat des C. M.
284. *La Coopération économique*. Abbé L. Beauregard et Jean-B. Cloutier
285. *Le Syndicalisme national catholique*. E. S. P.
286. *La Malfeasance du capitalisme actuel*. Abbé Georges Côté
287. *L'Action catholique au Canada*. R. P. Archambault, S. J.
288. *Le Problème rural*. Nos Evêques
- 289-290. *Catéchisme de l'organisation corporative*. P. Richard Arès, S. J.
291. *Encyclique « Libertas praestantissimum »*. S. S. Léon XIII
292. *Jeunesse et politique*. Jean Filion
293. *Pour que vive notre français*. P. Gabriel La Rue, S. J.
294. *L'Action catholique et les religieuses*. R. P. Archambault, S. J.
295. *Petit Catéchisme d'éducation syndicale*. P. Richard Arès, S. J.
296. *L'Industrie dans l'économie du Canada français*. Olivar Asselin
297. *Pour un ordre nouveau*. Mgr Desranleau et le Cardinal Villeneuve
298. *Mentalité communiste*. Mgr J. T. McNicholas
299. *Lettre pastorale collective sur la tempérance*. Nos Evêques
300. *La Nationalisation des entreprises*. Mgr Wilfrid Lebon
- 301-302. *Le Comité paroissial*. R. P. Archambault, S. J.
303. *Une enquête sur le communisme à Québec*. Edouard Laurent
304. *Un pays qui a ruralisé son enseignement primaire*. François-Xavier Boudreault
305. *L'Eglise et les grands problèmes de l'heure présente*. S. Exc. Mgr Carton de Wiart
306. *La Corporation professionnelle*. Maximilien Caron
307. *La Législation anticomuniste dans le monde*. E. S. P.
308. *La Paix*. S. S. Pie XII
309. *L'Espagne au sortir de la guerre*. R. P. Joseph Ledit, S. J.
310. *Lettre encyclique « Summi Pontificatus »*. S. S. Pie XII
311. *Tempérance*. Dr Jean-Charles Miller
312. *Vers un ordre nouveau par l'organisation corporative*. F.-A. Angers, L.-M. Gouin, E. Gibeau, M. Caron, R. Arès, S. J.
313. *La Canalisation du Saint-Laurent*. Paul-Henri Guimont
314. *Notre relèvement économique*. R. P. Archambault, S. J.
315. *L'Eglise et l'ordre social*. Evêque américain
316. *Notre dimanche chrétien*. S. Exc. Mgr Anastase Forget
317. *Le Samaritanisme moderne ou Service social*. R. P. Emile Bouvier, S. J.
318. *Radicalisme moderne*. R. P. Joseph Ledit, S. J.
- 319-320. *La Jeunesse et l'Action catholique*. R. P. Archambault, S. J.
321. *Le Racisme*. R. P. Arthur Caron, O. M. I.
322. *Les Jésuites*. Jean Guiraud
323. *L'Education nationale*. Abbé Paul-Emile Gosselin
324. *Les Religieux et l'Action catholique*. R. P. Archambault, S. J.
325. *La Reconstruction de la France*. E. S. P.
326. *La Communion des saints. (Allocutions et lettres, I)*. S. S. Pie XII
327. *La Situation démographique de la France*. Georges Pernot
328. *La Restauration sociale*. Nos Evêques
329. *Les Bases d'une paix juste (Allocutions et lettres, II)*. S. S. Pie XII
330. *Causeries sur les encycliques*. E. S. P.
331. *L'Esprit de l'Action catholique d'après Pie XII*. R. P. Archambault, S. J.
332. *Par delà les guerres*. R. P. Joseph Ledit, S. J.
333. *La Restauration de la famille française*. E. S. P.
334. *La Société contemporaine*. Abbé A. Roux
335. *L'Ordre nouveau (Allocutions et lettres, III)*. S. S. Pie XII
336. *L'Action catholique et la politique*. M. Léo Pelland, C. R.
337. *La Franc-Maçonnerie*. S. S. Léon XIII
338. *Charte du Travail*. E. S. P.
339. *L'Assistance à l'Enfant sans Soutien (Trois-Rivières)*. Abbé Charles-Edouard Bourgeois
340. *La Sainteté le Pape Pie XII (Lettre pastorale collective et mandement)*. Nos Evêques
341. *Providence divine (Allocutions et lettres, IV)*. S. S. Pie XII
342. *Le Travail féminin et la guerre*. E. S. P.
343. *Qu'est-ce qu'un catholique pratiquant?*. S. Exc. Mgr Courchesne
344. *Jubilé épiscopal (Allocutions et lettres, V)*. S. S. Pie XII
345. *Le droit de Suffrage*. Georges Pelletier
346. *L'Expérience communiste sociale en Russie*. B. S.
347. *L'organisation corporative au service de la démocratie*. M. Maximilien Caron
348. *Les bienfaits du mariage (Allocutions et lettres, VI)*. S. S. Pie XII
349. *Les Associations neutres*. Mgr Desranleau
350. *Petit guide moral du législateur*. P. Richard Arès, S. J.
351. *Le problème des jeunes qui ne fréquentent plus l'école*. J. O. C.
352. *Le plus grand péril*. R. P. Archambault, S. J.
353. *Ce Secrétariat permanent d'Education*. R. F. Léopold, C. S. C., M. A.

L'École Sociale Populaire laisse à chacun de ses collaborateurs
la responsabilité de ses écrits.